

Cadre d'emplois concernés

Échelle C1

Adjoint administratif
Adjoint technique
Adjoint d'animation
Adjoint du patrimoine
Agent social
Adjoint technique des établissements d'enseignement
Opérateur des APS

Échelle C2

Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe
Agents social principal de 2^{ème} classe
Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2^{ème} classe
Opérateur qualifié des APS

Échelle C3

Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
Adjoint technique principal de 1^{ère} classe
Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe
Adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe
Agents social principal de 1^{ère} classe
Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1^{ère} classe
Opérateur principal des APS

C3

ÉCHELON	IB	IM	DURÉE CARRIÈRE
10	558	473	-
9	525	450	3 ans
8	499	430	3 ans
7	478	415	3 ans
6	460	403	2 ans
5	448	393	2 ans
4	430	380	2 ans
3	412	368	2 ans
2	393	358	1 an
1	380	350	1 an

A compter du 1^{er} janvier 2021, les CAP ne sont plus compétentes pour connaître des décisions individuelles en matière de promotion et d'avancement. L'autorité compétente doit arrêter les lignes directrices de gestion après avis du comité technique.

Toute nomination à un grade d'avancement est soumise à un taux de promotion fixé par l'assemblée délibérante de chaque collectivité après avis du CT compétent.



Avancement de grade C2 à C3

Avoir au moins un an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon d'un grade situé en échelle C2 **et** justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade, ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois doté de l'échelle C2, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

C2

ÉCHELON	IB	IM	DURÉE CARRIÈRE
12	486	420	-
11	473	412	4 ans
10	461	404	3 ans
9	446	392	3 ans
8	430	380	2 ans
7	404	365	2 ans
6	387	354	2 ans
5	376	346	2 ans
4	364	338	2 ans
3	362	336	2 ans
2	359	334	2 ans
1	356	332	1 an

Avancement de grade C1 à C2

Avoir atteint le 4^{ème} échelon d'un grade situé en échelle C1 **et** justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade, ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois doté de l'échelle C1, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C + examen professionnel.

ou

Avoir au moins un an d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon d'un grade situé en échelle C1 **et** justifier d'au moins 8 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois doté de l'échelle de rémunération C1, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

C1

Recrutement par concours

ÉCHELON	IB	IM	DURÉE CARRIÈRE
12	432	382	-
11	419	372	4 ans
10	401	363	3 ans
9	387	354	3 ans
8	378	348	2 ans
7	370	342	2 ans
6	363	337	2 ans
5	361	335	2 ans
4	358	333	2 ans
3	356	332	2 ans
2	355	331	2 ans
1	354	330	1 an

Recrutement sans concours